



APEV

Aide aux Parents d'Enfants Victimes

Bulletin N° 13 • décembre 2006

3, rue Edouard Branly - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Tél/Fax : 01 46 48 35 94 - e-mail : apev@apev.org

Editorial

Il y a 15 ans, nous avons créé l'APEV sans trop savoir où nous allions, avec ce simple besoin de tendre la main aux autres, d'aider des parents qui vivaient ce que nous nous vivions, et dire au législateur comment les familles dont un enfant a été assassiné vivaient la justice.

Longtemps, nous avons ainsi été pris pour de doux utopistes, pour des naïfs ; les professionnels étaient gentils avec nous, un peu condescendants. Nos propositions bouscullaient beaucoup d'idées reçues, par exemple lorsque nous avons demandé le suivi et le traitement des agresseurs sexuels à leur sortie de prison, ou l'interdiction à toute personne condamnée pour agression sexuelle d'exercer un métier en relation avec des enfants. Ou encore, en 1995, lorsque nous avons demandé la création d'un fichier d'empreintes génétiques, et plus tard la création d'un Office central pour la recherche des enfants disparus et la mise en place d'un plan d'urgence en cas de disparition.

A force de nous répéter, de groupes de travail en commissions, de colloques en émissions de télévision, nos idées ont enfin été prises en compte. Un bilan serait trop long à faire, mais nous sommes fiers des résultats obtenus tant il est difficile de se faire entendre face aux habitudes et aux principes établis.

Les moments les plus forts de l'association, sont ceux que nous vivons auprès des familles, pour les accompagner dans leurs démarches aussi bien personnelle qu'avec le monde judiciaire.

Dans ce bulletin vous retrouverez les principales actions de l'APEV : accompagnement des familles, droit des victimes, prévention, recherche des enfants disparus, ... ainsi que les propositions que nous formulons. Parmi ces propositions, j'en retiens deux qui nous tiennent particulièrement à cœur, la gratuité de la justice pour les victimes qui passe par une réforme de l'indemnisation, et la levée de la prescription de dix ans pour les crimes de sang.

Toutes les personnes qui s'engagent dans le monde associatif le savent, on passe de moments de grande exaltation quand tout marche bien, à des moments de forte déprime qui donnent envie de tout abandonner.

En 15 ans, nous sommes passés par toutes ces phases, mais nous sommes toujours là, avec la même détermination.

L'APEV a acquis une grande notoriété et fait naître un nouvel espoir, nous ne devons pas décevoir les familles qui nous font confiance.

Le plus difficile reste donc à faire, assurer nos actions dans la durée.

Alain Boulay
Président de l'APEV

1991

1992

1993

1994

1995

1996

1997

15 ans

1999

2000

2001

2002

2003

2004

2005

2006

Sommaire

- | | | | |
|---|-------------|--------------------------------|------------|
| • Editorial _____ | pages 1 | • Prévention _____ | page 8 |
| • La vie de l'association en 2005 _____ | pages 2/3/4 | • Disparitions _____ | pages 9/10 |
| • Nouvelles des familles _____ | page 4 | • Propositions de l'APEV _____ | page 11 |
| • Aide aux victimes _____ | page 5 | • Partenariats _____ | page 12 |
| • Actions Internationales _____ | pages 6/7 | | |

La vie de l'association en 2005

Droits des victimes

* Le 14 février

Rencontre des associations au Secrétariat d'Etat aux Droits des Victimes.

Cette rencontre a été l'occasion de faire le bilan du travail accompli en 2004, et de dialoguer avec la ministre Madame Nicole Guedj.

Participant : Alain Boulay.

* Le 25 avril

Mise en place par la Secrétaire d'Etat aux Droits des Victimes, Madame Nicole Guedj, du dispositif d'écoute, d'information et d'orientation, le 08 VICTIMES.

Participant : Alain Boulay.

* Le 29 septembre

Journée d'étude sur le « Droits des Victimes » au Parlement Fédéral de Belgique à Bruxelles, organisée par le député Jean-Pierre Malmendier.

Participants : Marie-José et Alain Boulay.

* Le 11 octobre

Nicolas Sarkozy a inauguré au Ministère de l'Intérieur, la nouvelle Délégation aux Victimes en présence des représentants des associations.

Participant : Alain Boulay.

Disparitions

* Le 25 mai

Colloque et conférence de presse organisés au CCI, par l'APEV pour la 3^{ème} journée internationale des enfants disparus, en présence de Madame Nicole Guedj, secrétaire d'Etat aux droits des Victimes.

* Le 1er juin

Le président de l'APEV a signé avec la Fédération Hospitalière de France (FHF) et l'Association des Médecins Urgentistes Hospitaliers de France (AFMUHF) un accord pour la diffusion d'affiches d'avis de recherche des enfants disparus, dans tous les hôpitaux de France.

* Septembre

La SNCF, partenaire fidèle et actif de l'APEV, a offert une page de son magazine TGV-Mag, pour la diffusion de la dernière affiche d'avis de recherche.

* Le 18 novembre

A l'occasion de la journée des Droits de l'enfant, soirée débat sur les disparitions, animée par l'APEV, en collaboration avec le Conseil Communal des Jeunes de la ville d'Issy-les-Moulineaux.

Intervenants : Alain Boulay, Gérard Bon.

* Le 29 novembre

En présence de responsables des grands médias (chaînes de télévision, radio, AFP), de représentants de la police et de la Gendarmerie, de la SNCF, de la RATP et du Ministère des Transports et de diverses associations, Pascal Clément, Garde des Sceaux, a annoncé la création d'un plan Alerte-Enlèvement sur le modèle américain et canadien Amber Alert.

* Le 3 décembre

Réunion à Paris des associations partenaires du dispositif « SOS Enfants Disparus » afin de faire le bilan de son activité depuis sa création.

Participants : Lysiane Lelue et Alain Boulay.

Présence dans les médias

Nombreuses interviews dans les journaux télévisés et radiophoniques, et dans la presse nationale et régionale, à propos des disparitions d'enfants, de la loi sur la récidive et sur le droit des victimes.

* Le 25 janvier

Emission sur l'antenne de RCF (Clermont Ferrand), à l'initiative de la responsable locale de l'association « Enfance Majuscule », avec trois diffusions.

Participant : Lysiane Lelue.

* Le 7 février

« Malades mentaux dangereux : comment s'en protéger ? » Emission Mots Croisés d'Arlette Chabot sur France 2. Débat avec des psychiatres et des juristes.

Participant : Annie Ghuyssen

* Le 8 février

Sur la chaîne parlementaire au Sénat, débat sur le projet de loi sur la récidive et l'usage du bracelet électronique mobile.

Participant : Alain Boulay.

* Le 22 février

Invité du journal de 13 heures sur France 2, débat à propos de l'enregistrement vidéo des débats de cour d'assises.

Participant : Alain Boulay.

* Le 23 mars

Emission « Docs et Débats » de Gérard Carreyrou sur la chaîne Odyssée « Attention ! Malades Dangereux ». Débat sur ces malades mentaux dangereux qui sont parmi nous suite à l'affaire de Pau.

Participant : Annie Ghuyssen.

* Le 7 avril

A l'occasion de l'anniversaire de la disparition de Jonathan à Saint Brévin (44), sur M6 Nantes une émission au cours de laquelle a été présenté le rôle de l'APEV auprès des familles en de telles circonstances.

Participant : Patrick Myran

* Le 26 juin

Communiqué de presse de l'APEV précisant sa position sur la place de la victime dans le processus de libération conditionnelle. Ce communiqué a été publié dans plusieurs journaux dont Le Monde et La Croix.

* Le 16 octobre

Emission "La Planète des autres" présentée par Yves Calvi sur France 5, sur le thème des risques d'Internet.

Participant : Alain Boulay.

* Le 17 novembre

Emission « Les Maternelles » sur France 5, présentation des actions de l'APEV à l'occasion de la journée des Droits de l'Enfant.

Participant : Alain Boulay.

* Le 22 novembre

Invité du journal de la mi-journée sur I-TV, à propos des disparitions d'enfant.

Participant : Alain Boulay.

* Le 24 novembre

Invité du 19-20 sur Europe1, débat autour de la disparition d'Aurélia.

Participant : Alain Boulay.

* Le 25 novembre

Tête-à-tête sur RTL avec Laurence Ferrari pour présenter les actions de l'APEV.

Participant : Alain Boulay.

* Le 26 novembre

Emission « On ne peut pas plaire à tout le monde » sur France 3, présentée par Marc Olivier Fogiel, sur les dispositifs à mettre en place lors d'une disparition d'enfants.

Participant : Alain Boulay.

* Le 28 novembre

Emission « C dans l'air » présentée par Yves Calvi sur France 5, sur le thème des agressions sexuelles envers les enfants.

Participant : Alain Boulay.

* Le 14 décembre

Emission « Solidarité » présentée par Isabelle Gaillard sur la chaîne Direct8, à propos des disparitions d'enfants.

Participant : Alain Boulay.

* Le 23 décembre

Débat sur les disparitions sur la chaîne LCI.

Participant : Alain Boulay.

* Le 26 décembre

Débat sur la radio RFI, à propos de la présence de policiers dans les établissements scolaires.

Participant : Alain Boulay.

* Le 27 décembre

Interview pour le quotidien japonais ASAHI, sur les méthodes françaises de recherche d'enfants disparus.

Participant : Alain Boulay.

Auditions et groupe de travail

* Le 6 janvier

Alain Boulay a été auditionné par la commission Santé-Justice dans le cadre des réflexions concernant les relations entre la justice et les malades mentaux. Le président de l'APEV a une nouvelle fois insisté sur l'urgence de réformer la procédure de déclaration d'irresponsabilité pénale en application de l'Article 122.1.

* Le 4 février

Audition par la commission d'étude du bracelet électronique présidée par le député du Rhône Georges Fennec. L'APEV est favorable à un tel système, aussi bien pour les condamnés en libération conditionnelle que pour les agresseurs sexuels à leur sortie de prison dans le cadre du suivi socio-judiciaire.

Participant : Alain Boulay.

* **Le 15 février**

Audition par le groupe de travail de la Délégation Interministérielle à la Famille, sur les risques d'internet. Participant : Alain Boulay.

* **Le 22 février**

La commission présidée par Elisabeth Linden a remis au Garde des Sceaux son rapport concernant la possibilité d'enregistrer les procès d'assises et de les diffuser sur les chaînes de télévision. Participant : Alain Boulay.

* **Le 30 mars**

Audition par Jean-Luc Warsman, rapporteur, dans le cadre du bilan de l'application de la loi Perben 2. Cette nouvelle procédure permet d'évaluer la mise en application effective de la loi. Participant : Alain Boulay.

* **Le 31 mars**

Le groupe de travail du Conseil National d'Aide aux Victimes a remis au Garde des Sceaux et à la Secrétaire d'État aux Droits des Victimes un rapport consacré à la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions (CIVI). Le président de l'APEV, Alain Boulay, qui avait été auditionné à ce sujet l'an dernier, a été invité à cette réunion au Palais de Justice de Paris.

* **Le 5 avril**

Audition par le député Christian Estrosi sur l'étude de l'adaptation de la législation au problème de l'inceste. Participant : Alain Boulay.

* **Le 8 juillet**

Lancement à Nantes dans les locaux du Casier Judiciaire National, en présence du Garde des Sceaux Pascal Clément, du fichier des agresseurs sexuels décidé par la loi du 9 mars 2004 dite Perben 2, le FIJAIS (Fichier Judiciaire national automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles). Participant : Patrick Myran.

* **Le 27 juillet**

Pascal Clément, Ministre de la Justice, a reçu un rapport du ministre délégué à l'Aménagement du Territoire Christian Estrosi, présentant les résultats d'une mission parlementaire qu'il a conduite sur le thème "Faut-il ériger l'inceste en infraction spécifique?". Participante : Annie Ghuysen.

Réunions ministérielles

* **Le 13 janvier**

Le Ministère de l'Intérieur a réuni les associations de défense et de protection de l'enfance, afin de finaliser la liste des mesures à mettre en place pour mieux assurer la sécurité des mineurs. Participants : Lysiane Lelue et Alain Boulay.

* **Le 24 janvier**

Première réunion du groupe de travail sur la veille technologique Internet mis en place par le Secrétariat d'État aux Droits des Victimes. Participant : Alain Boulay.

* **Le 3 février :**

Réunion des associations de protection de l'enfance au Ministère de la Justice, pour un débat sur la protection des mineurs vis à vis de l'Internet.

Participante : Marie-José Boulay.

* **Le 18 mai**

Conférence de presse du ministre de l'Éducation Nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche François Fillon, et d'Isabelle Barnier, administrateur de la Fédération Européenne pour les Enfants Disparus et Sexuellement Exploités pour le lancement d'une campagne de sensibilisation des enfants aux risques d'internet, et la distribution de tapis de souris dans les écoles. Participants : Lysiane Lelue et Alain Boulay.

* **Le 9 juin**

6^{ème} rencontre des associations de victimes organisée par le ministère de l'intérieur à l'École d'Officiers de la Gendarmerie Nationale de Melun. Participants : Alain et Marie-José Boulay.

Manifestations, colloques et conférences

* **Le 14 avril**

Assemblée Générale et Conseil d'Administration de l'association Paris Aide aux Victimes. Participant : Alain Boulay (en tant qu'administrateur de PAV).

* **Le 15 avril**

Assemblée Générale du groupe régional de l'association Enfance Majuscule à Clermont Ferrand. Participante : Lysiane LELUE.

* **Le 28 mai**

40^{ème} anniversaire de l'AFC (Association Française de Criminologie) à Lyon. Le thème de cette conférence était " Le choix de la peine et qu'est-ce qu'une bonne peine ? " Participante : Jeannine Saint-Pierre.

* **Le 3 juin**

Colloque de formation aux programmes européens « Daphné », sur la prévention de la violence contre les femmes et les enfants, organisé par la Commission Européenne à Bruxelles. Participante : Lysiane Lelue.

* **Le 4 juin**

Assemblée Générale annuelle de la Fédération européenne pour les enfants disparus et sexuellement exploités, à Bruxelles. Participante : Lysiane Lelue.

* **Le 7 juin**

3^{èmes} rencontres sénatoriales de la Justice dont le thème était cette année "Justice et Médias : les caméras dans les prétoires?". Au cours du débat avec la salle, le président de l'APEV a rappelé la grande réticence des victimes, la justice ne devant pas devenir un spectacle.

* **Le 9 juin** : A Bron, rencontre-débat organisée par la déléguée cantonale de l'UMP, Madame Rioux. Thème : la victime d'infraction pénale ; la place de la victime dans le débat judiciaire: est-ce suffisant? Faut-il aller plus loin? Participante : Jeannine Saint-Pierre.

* **Les 15 et 16 septembre**

A Ottawa, colloque sur les moyens mis en place pour lutter contre les disparitions, organisé par la

Gendarmerie Royale du Canada et le dispositif « Nos Enfants Disparus ». Participants : Marie-José et Alain Boulay.

* **Le 18 septembre**

Rencontre, à Montréal, de Pina Arcamone de Réseau Enfants Retour, d' Arlene Gaudreault de Plaidoyer Victime, et de Pierre-Hugues Boivenu et des membres du Conseil d'Administration de l'AFPAD (association créée il y a un an sur le modèle de l'APEV). Participants : Marie-José et Alain Boulay.

* **Le 17 septembre**

A Meudre présentation des actions de l'association, lors du Forum des associations du Vercors. Participante : Danièle Castro.

* **Le 4 octobre**

Table ronde organisée au Sénat par l'AFC sur le projet de loi sur la récidive. Participant : Alain Boulay.

* **Le 13 octobre**

Journée-rencontre organisée par l'Institut de Victimologie à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la création du centre de psychotraumatisme. L'APEV a insisté sur le fait que les victimes avaient avant tout besoin de comprendre, de donner un sens à ce qu'elles avaient vécu. Participante : Danièle Castro.

* **Le 14 octobre**

A l'Université Jean Moulin de Lyon, rencontre avec des étudiantes afin de préparer un mémoire sur la récidive et le port du bracelet électronique. Participante : Jeannine Saint-Pierre.

* **Les 26 et 27 octobre**

Colloque organisé à Lucerne (Suisse) par ICMEC (International Centre for Missing and Exploited Children), association américaine, afin d'étudier la situation actuelle et les perspectives d'avenir de la protection des enfants. Participante : Lysiane Lelue.

* **Le 5 novembre**

Lors de la journée de la solidarité, les écoles du plateau du Vercors de Villars de Lans ont récolté des jouets et des vêtements qui ont été vendus en faveur d'une dizaine d'associations dont l'APEV. Participante : Danièle Castro.

* **Le 25 novembre**

Colloque annuel de la FENVAC (Fédération Nationale des Victimes d'Accidents Collectifs) consacré à une réflexion autour de l'indemnisation des victimes. Participante : Marie-José Boulay.

* **Les 1 et 2 décembre**

Un colloque-formation sur le thème : « Paroles d'enfants : parole sacrée, sacrée parole » a été organisé à Paris par la « Ligue Française pour la Santé Mentale », sous le haut patronage de Claire Brisset défenseure des enfants. Participantes : Danièle Castro et Annie Ghuysen.

* **Le 2 décembre**

Table ronde autour des disparitions et du rôle que les services d'urgence des hôpitaux pourraient être amenés à jouer dans la recherche des enfants disparus, lors du JEMU, congrès européen des

médecins urgentistes à Arles. Participants : Alain Boulay et Gérard Bon.

*** Le 7 décembre**

Table ronde lors des 2^{èmes} rencontres parlementaires sur les prisons, organisées à l'Assemblée Nationale par Madame Christine Boutin, sous le haut patronage et en présence du ministre de la Justice, Pascal Clément, sur le thème : « Après la prison, quelle réinsertion ? ». Participant : Alain Boulay.

*** Les 8 et 9 décembre**

IX^{èmes} Rencontres Nationales de la Fédération des associations socio-judiciaires Citoyens et Justice à Paris, sur le thème « Evaluons, Evoluons ! Justice et associations : une dynamique partagée ». Participante : Marie-José Boulay.



Formation des professionnels

Tout au long de l'année, plusieurs interventions lors des stages de directeurs d'enquêtes au centre de formation de la Gendarmerie Nationale à Fontainebleau. Intervenant : Alain Boulay.

*** Le 20 janvier**

Intervention à la faculté de médecine de l'Université de Lyon, auprès des étudiants au diplôme inter-universitaire de victimologie dirigé par Lyliane Daligand. Intervenant : Alain Boulay.

*** Le 6 avril**

Intervention à l'École Nationale de la Magistrature de Paris lors d'une table ronde sur l'aménagement de la peine et sur la place des victimes dans le processus de libération conditionnelle. Intervenant : Marie-José Boulay.

*** Le 19 mai**

Intervention à l'École Nationale de la Magistrature de Bordeaux pour présenter le vécu des victimes et les actions de l'APEV. Intervenant : Patrick Myran.

*** Le 27 octobre**

Intervention au centre de formation de la Police Nationale de Gif Sur Yvette, lors du stage sur les disparitions inquiétantes de personnes. Intervenant : Alain Boulay.

*** Le 4 novembre**

Intervention auprès des étudiants en victimologie de l'Université de Pau et des pays de l'Adour, du master dirigé par Robert Cario. Intervenant : Alain Boulay.



Nouvelles des familles

Procès en appel

Ayant fait appel de la condamnation à perpétuité, assortie d'une peine de sûreté de vingt-deux ans, rendue le 22 octobre 2004 par la cour d'assises de Metz, Stéphane Krauth, l'assassin de Karine Schaaf, est repassé en jugement devant la cour d'assises de Nancy le 17 février 2006.

En deuxième instance, la peine prononcée a été de trente années d'incarcération assortie d'une peine de sûreté incompressible de vingt ans. Mais il faut surtout noter que ce procès, s'il n'apporte aucun élément supplémentaire, a cependant été un nouveau calvaire pour la famille de la victime.

Sans remettre en cause le droit d'appel des décisions de la cour d'assises, il serait bon que le législateur et les

magistrats améliorent la procédure afin d'alléger au mieux la nouvelle épreuve qu'inflige aux victimes ce deuxième procès.

Pour mieux faire accepter cette procédure et ses inconvénients par les victimes, ne conviendrait-il pas de leur accorder également le droit d'appel, ce qui rétablirait l'équilibre entre les droits de la défense et ceux de la partie civile ?



Procès Fourniret

L'APEV se porte partie-civile dans le dossier Fourniret (tueur en série), aux côtés des familles de victimes.

Incarcé en Belgique pour l'assassinat de sept jeunes filles, Michel Fourniret a été extradé vers la France début janvier 2006. Sa compagne et complice

avait été extradée au mois de décembre 2005. La justice française va enfin pouvoir mener l'instruction à son terme, afin que tous deux soient jugés le plus rapidement possible.



Procès du meurtrier d'Audrey sur l'île de ré.

Frédéric Ramette, reconnu coupable du viol et du meurtre de la jeune Audrey Texier, 16 ans, en août 2003 sur l'île de Ré, a été condamné à 30 ans de réclusion criminelle. Cette condamnation est assortie d'une peine de sûreté de 20 ans et d'un suivi socio-judiciaire de cinq ans après sa libération avec obligation de soins. Il est en outre privé de ses droits civiques durant dix ans.



Le président de l'APEV à l'honneur

Au mois de mars dernier, dans les salons du Ministère de la Justice, entouré de sa famille, de ses amis et de nombreux représentants du monde judiciaire et du monde associatif, Alain Boulay, président de l'APEV, a reçu des mains

de Pascal Clément, Garde des Sceaux, Ministre de la justice, les insignes de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

Par delà la distinction personnelle, c'est tout le travail de l'APEV en faveur des victimes qui est ainsi reconnu.



Alain Boulay et Pascal Clément ministre de la Justice, dans les salons de la Chancellerie

Aide aux victimes

6^{ième} réunion des associations

Le 3 juillet dernier, à l'invitation du ministre d'Etat Nicolas Sarkozy, a eu lieu la 6^{ième} journée de rencontre avec les associations de victimes et d'aide aux victimes au Centre National d'Etudes et de Formation de Gif-sur-Yvette, sur le thème de : « L'aide aux victimes : accueillir, enquêter, guérir. »

Le Président de l'APEV, Alain Boulay, a été sollicité pour être le rapporteur des travaux du groupe de travail « enquêter ».

La journée a été clôturée par le Ministre de l'Intérieur, Monsieur Nicolas Sarkozy, qui au cours de son intervention et sur une demande du président de l'APEV, s'est

déclaré favorable à la suppression de la prescription de dix ans pour les crimes. Les techniques d'investigation ont considérablement évolué depuis ces dernières années, la prescription n'a plus de raison d'être.

En outre, Nicolas Sarkozy nous a confirmé être bien conscient du problème posé par l'enterrement de personnes sous X, de façon anonyme. Une réforme de la procédure de délivrance du permis d'inhumation est envisagée avant la fin de l'année, afin de conserver les empreintes génétiques et digitales de ces personnes pour pouvoir les comparer à celles contenues dans le fichier des personnes disparues

Délégation aux victimes

Le 11 octobre, Nicolas Sarkozy a inauguré au Ministère de l'Intérieur, la nouvelle délégation aux victimes en présence des représentants des associations de victimes. L'APEV était représentée par son président.

Cette délégation, composée de personnels de la police nationale et de la gendarmerie, a pour principales missions d'assurer le suivi du traitement des

réclamations, de participer à l'animation du réseau des correspondants départementaux d'aide aux victimes de la police et de la gendarmerie, et d'entretenir des liens étroits et permanents avec l'ensemble des associations de victimes et d'aide aux victimes.

Depuis, l'APEV est en contact régulièrement avec la délégation au ministère de l'intérieur, afin d'apporter une réponse aux questions que se posent certaines familles.

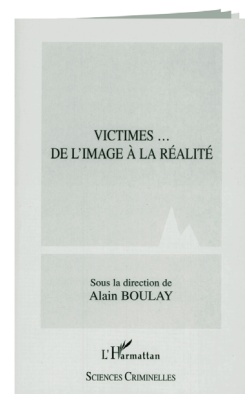
Victimes de l'image... à la réalité

A l'occasion de son dixième anniversaire, l'APEV a organisé un colloque le 19 octobre 2001 au Palais des Congrès d'Issy-les-Moulineaux.

Témoignages de parents d'enfants assassinés, de parents d'enfants disparus, réflexions de magistrats, d'avocats, d'enquêteurs, de psychiatres, d'universitaires et de journalistes, cette manifestation a permis de s'interroger sur la place de la victime dans la société et dans la procédure judiciaire.

Les textes complets du colloque ont été édités aux éditions L'Harmattan.

Vous pouvez commander directement cet ouvrage à l'APEV, au prix de 18 euros (16 € + 2 € de frais de port).



La Direction Centrale de la Police Judiciaire, au sein de la Direction Générale de la Police Nationale, également désignée sous l'abréviation de « Police Judiciaire » ou même plus simplement « P.J. » comprend plusieurs services et Offices Centraux situés au ministère de l'intérieur, soit au total près de 7 800 personnes.

L'Office Central pour la Répression des Violences aux Personnes (OCRVP) a été créé le 6 mai 2006 au sein de la « P.J. ».

Cet office regroupe tous les organes centraux en relation avec les attaques faites aux personnes (violences graves contre l'intégrité physique ou psychique de la personne, homicides,

viols et agressions sexuelles, pédopornographie, disparitions et enlèvements, ...). Il englobe en particulier les missions de l'ancien OCDIP (Office Central pour les Disparitions Inquiétantes de Personnes). La Direction Générale de la Gendarmerie Nationale est associée aux activités de cet office qui, comme celle des autres offices centraux, fait l'objet d'une coordination globale.

Cet office a une compétence étendue à l'ensemble du territoire national. Il est chargé d'animer et de coordonner, à l'échelon national et au plan opérationnel, les investigations et les recherches. Il centralise, analyse et exploite toutes informations relatives à son domaine de compétence. Il assure la mise en œuvre et le fonctionnement du Système d'Analyse

des Liens de la Violence Associée au Crime, le « SALVAC ».

Depuis sa création, l'APEV est en relation régulièrement avec l'OCRVP en ce qui concerne les dossiers des personnes disparues et des meurtres non élucidés.

La "Lettre de l'APEV"

L'APEV diffuse tous les mois une lettre d'information par courriel.

Pour être informé régulièrement sur la vie et l'actualité de notre association, vous pouvez vous inscrire sur le site :

www.apev.org

« Nos enfants disparus »

A l'invitation de la Gendarmerie Royale du Canada et du dispositif « Nos Enfants Disparus », Alain et Marie-José Boulay ont assisté les 15 et 16 septembre 2005 à OTTAWA à un colloque sur les moyens mis en place pour lutter contre les disparitions.



Marie-José et Alain Boulay à Ottawa

Ces échanges sont essentiels, ils permettent de comparer les moyens utilisés et les expériences menées dans d'autres pays. Deux ans plus tôt, à Québec, lors d'une rencontre similaire, le président de l'APEV avait eu l'occasion de présenter les structures existantes en France et les actions de notre association.

Lors de ce colloque, l'association américaine National Center for Missing and Exploited Children (NCMEC) a présenté le nouveau système mis en place aux Etats Unis : LOCATER (LOSt Chid Alert TEchnology Resource) qui consiste en la diffusion d'avis de recherche auprès des forces de police, mais aussi des médias et de tous les organismes adhérents. Ce système rappelle la demande faite en 2001 par l'APEV pour la création d'un « Plan Orsec Disparition », incluant le plan Alerte-Enlèvement.

Lors de notre passage à Montréal, nous avons été très heureux de pouvoir rencontrer nos amis québécois, responsables d'associations locales avec lesquelles l'APEV entretient des liens étroits depuis plusieurs années : Pina Arcamone de Réseau Enfants Retour, Arlene Gaudreault de Plaidoyer Victime, Pierre-Hugues Boisvenu et les membres du Conseil d'administration de l'AFPAD.

Alain Boulay

Fédération européenne

Comme chaque année depuis 2001, la Fédération européenne pour les enfants disparus et exploités sexuellement a réuni son Assemblée Générale à Bruxelles, les 9 et 10 juin dernier. L'APEV, membre de cette Fédération depuis sa création, y était représentée par son président.



Les représentants des 19 associations venant de toute l'Europe ont une nouvelle fois rappelé la nécessité d'unir leurs efforts pour lutter contre les phénomènes de maltraitance envers les enfants. De nombreux pays d'Europe orientale notamment, ont à faire face au trafic d'enfants et d'adolescentes qui sont réduits en esclavage et « exportés » sur les trottoirs de l'Europe de l'Ouest.

Monsieur Daniel Cardon de Lichtbuer, Président de la Fédération, a été reconduit dans ses fonctions. Nous le remercions vivement pour sa disponibilité, et pour tout le travail effectué au service des enfants victimes.

Quelques mois plus tôt, en octobre 2005, plusieurs associations de la Fédération ainsi que d'autres structures

européennes, s'étaient retrouvées à Lucerne en Suisse, sur l'invitation de l'association nord-américaine ICMEC (International Centre for Missing and Exploited Children). Cette dernière souhaitait faire partager à ses homologues européennes, son expérience dans les domaines de la protection des enfants, ainsi que dans la recherche des enfants disparus. Il est à noter que le système « Alerte Enlèvement » que le gouvernement français a mis en place en février 2006, s'inspire directement du plan « Amber Alert » existant aux Etats-Unis et au Canada.

Les associations européennes parmi lesquelles l'APEV, représentée par Lysiane Lelue, ont dépeint leurs actions et les dispositifs opérationnels existant dans leurs pays respectifs.

Ces rencontres nous ont permis avant tout de nouer des relations plus étroites avec quelques-unes des associations européennes qui oeuvrent sur le même champ d'activité que l'APEV, et avec des moyens analogues. Une réflexion sera menée au cours des mois prochains pour étudier la manière dont cette collaboration pourrait être intensifiée.

En 2004, le Ministère des Affaires Etrangères de Finlande nous avait communiqué le signalement de Nadia Bouteldja, petite fille de 9 ans qui avait disparu de son domicile à Espoo. Comme il s'agissait vraisemblablement d'un enlèvement parental, à l'époque l'APEV avait transmis l'information aux autorités françaises qui avaient lancé des recherches sur le territoire national.

Cette année, lorsque nous avons décidé d'intégrer des photos d'enfants étrangers dans notre nouvelle affiche, nous avons repris contact avec ce ministère pour proposer de faire figurer la photo de Nadia. Les services de police de Espoo et la maman de Nadia ont accepté immédiatement puisque cette

petite fille est toujours portée disparue.

Les Vétérans, officiers de police bénévoles, ont été chargés des relations avec les services finlandais et avec l'OCDIP. Puis la procédure habituelle a été lancée afin de permettre la diffusion de la photo de Nadia sur notre affiche 2006. Ainsi, son visage va devenir familier tout au long de cette année ; souhaitons que ce signalement permette enfin de la retrouver.

Ce cas est un exemple parmi d'autres de la collaboration croissante entre l'APEV et d'autres pays, européens ou non. Ce partenariat réalisé dans l'intérêt d'un enfant disparu nous a valu des remerciements chaleureux de la part des autorités finlandaises.

L'AFPAD association québécoise



L'Association des Familles de Personnes Assassinées ou Disparues est une association québécoise de familles de personnes assassinées ou disparues. Elle regroupe aujourd'hui plus de 250 familles et près d'une centaine de bénévoles.

L'AFPAD a été créée en novembre 2004, pour la défense des droits, l'accompagnement et les références professionnelles pour les familles de victimes, sur le modèle de l'APEV, après un voyage en France qui a permis une rencontre avec l'association et son président.

Notre association travaille à conscientiser les pouvoirs publics, les ministères de la Justice et de la Sécurité publique québécois et canadien, les enquêteurs et la magistrature sur les difficultés auxquelles les familles se trouvent confrontées tout au long de leur parcours. Ces difficultés proviennent en grande partie du manque de reconnaissance des droits de ces familles et de l'absence de services et de support.

L'association aide également les familles des personnes disparues en créant un lien avec les forces policières et conduit un grand nombre d'actions dans le domaine de l'accompagnement et de la prévention, notamment dans le domaine des libérations conditionnelles et dans la révision du code criminel canadien.

L'AFPAD travaille en étroite collaboration avec les associations d'aide aux victimes. Elle est actuellement soutenue financièrement par les Ministères de la Justice du Québec et du Canada, et vise l'autofinancement via les grandes corporations privées.

Enfin, l'AFPAD est très présente dans les collèges et universités du Québec en offrant des témoignages sur le vécu des familles membres de l'association.

Un an après sa création, l'ensemble des instances québécoises et canadiennes, reconnaît déjà en l'AFPAD un interlocuteur incontournable dans le domaine de la représentation des victimes.

Pierre-Hugues Boisvenu
Président AFPAD

Bruxelles : Droit des Victimes

Le 29 septembre 2005, à l'invitation du député Jean-Pierre Malmendier, Marie-José et Alain Boulay ont représenté l'APEV lors de la journée d'étude sur le « Droits des Victimes », au Parlement Fédéral de Belgique.

Le thème « Quelles sont les attentes des victimes vis-à-vis des pouvoirs publics et de la société ? » est très proche des préoccupations que nous avons également en France. Le débat a permis de bien faire la différence entre « l'aide aux victimes » et « le droit des victimes ».

Rappelons que Jean-Pierre Malmendier et François Kisteman ont créé, en 1992, l'association « Marc et Corinne » suite à l'assassinat de leurs enfants, ils ont été les précurseurs de la recherche d'enfants disparus en Belgique.



Marche blanche : c'était il y a 10 ans à Bruxelles

Dès sa création, l'APEV est entrée en contact avec des associations similaires aux Etats-Unis, au Canada et au Royaume-Uni. Aucune association n'existait alors en Belgique, aussi plusieurs parents sont venus en France participer aux réunions de l'APEV, rencontrer d'autres familles et partager leur vécu.

Grâce à une association québécoise, nous avons connu Marie-Noëlle Bouzet ; Elisabeth venait d'être enlevée à Namur. Tout naturellement, d'autres familles belges sont venues vers nous, les parents de Marc et de Corinne, ceux de Joris assassiné dans le sud de la France, puis les parents de Julie et de Mélissa.

Avec eux nous avons espéré, diffusant partout dans le monde la photo de leurs enfants.

Août 1996, coup de théâtre, Dutroux est arrêté. La vérité se fait jour, petit à petit. Nos contacts en Belgique se multiplient. Le 20 octobre 1996, nous sommes aux côtés de Marie-Noëlle, de Jean-Denis, de Carine, de Gino et de toutes les familles pour la marche blanche qui réunira près de 300.000 personnes.

Solidarité, ... émotion, ... la Belgique est dans la rue, la justice est dans la rue.

10 ans, ... Nous n'oublions rien, ni l'élan de solidarité, ni l'émotion de se retrouver si nombreux, ni les promesses des hommes politiques.

Des lois ont été votées, de nouvelles structures ont été mises en place tant en France qu'en Belgique.

Pour célébrer les 10 ans de la marche blanche, le 20 octobre 2006, plusieurs manifestations et regroupements de victimes ont eu lieu en Belgique.

En ce jour commémoratif, nous étions de tout cœur avec nos amis belges.

Alain Boulay

Mes Droits

J'ai le droit d'être **AIMÉ**
J'ai le droit d'être **PROTÉGÉ**
Je peux toutes formes de violence.
J'ai le droit d'être **RESPECTÉ**
J'ai le droit de dire **NON**
J'ai le droit de **JOUER**
et de **RÊVER**.

La France a ratifié la Convention internationale des Droits de l'Enfant le 2 juillet 1990. Ce sont des droits de tous les enfants du monde.

Article 19

Tous États parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, judiciaires et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toutes formes de violence, d'exploitation ou de traitement perverses et mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou de punitions corporelles. Il interdit, particulièrement, qu'il soit en contact avec les reporters, les médias ou les représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.

Si j'en ai besoin, je peux appeler gratuitement :
119

APEV
Association Prévention Enfance Violente
3, rue Edouard Bellet
92030 Nanterre-Macdonald
http://www.apev.org

Mes Règles de Sécurité

- Je **dis toujours à mes parents** ou je vais, comment j'y vais, avec qui et dans quel lieu.
- Je **demande toujours la permission** à mes parents avant de montrer à quelqu'un une vidéo ou de faire autre chose que ce que je fais avec mes amis sans parents.
- Je **préfère toujours rester avec les copains** quand je vais jouer dehors ou que je me rends quelque part, de sorte que certains adultes puissent intervenir si je suis dans une situation dangereuse ou si je suis seul.
- Je **refuse toujours de la violence** de la personne qui me demande un renseignement avant de lui répondre.
- Je **dis NON à toute proposition** que me fait un adulte, quelle que soit la raison et je vais immédiatement en parler à un adulte en qui je peux avoir confiance.
- Je **sais que je peux dire NON à un adulte** inconnu qui me demande de l'aider. Un adulte doit se faire aider par un autre adulte.
- Je **confiance en mes sentiments** et je parle aux adultes les plus proches de moi que je ne peux résoudre par moi-même.

Je demande toujours la permission de faire avec mes amis ou mes copains.
Je dis NON et j'explique.
J'accuse mes sentiments et je parle de mes craintes aux adultes en qui je peux avoir confiance.

Le marque page créé par l'APEV à l'occasion de la Grande Cause Nationale 1997, protection de l'enfance maltraitée, sensibilise les enfants aux règles de sécurité à respecter pour se protéger des rencontres dangereuses qu'ils peuvent faire dans leur vie quotidienne. Il les informe également de leurs droits (Convention Internationale des Droits de l'Enfant).

Ce marque page a reçu l'agrément du ministère de l'Éducation Nationale.

Secours Catholique

Après la diffusion d'un dossier de sensibilisation et de formation sur « la protection des mineurs en danger », au mois de février 2006, le Secours catholique a distribué 10.000 exemplaires du signet de prévention édité par l'APEV.

Cette distribution a été assurée par les 106 délégations départementales du Secours Catholique (métropole et Dom/Tom), à tous les enfants rencontrés, aussi bien dans les permanences d'accueil, qu'au cours des activités enfants-jeunes (Accueil familial de vacances, accompagnement scolaire, cours d'informatique, camps d'été des ados,...).

20 novembre 2006



Le Conseil Général d'Indre et Loire s'est mobilisé à l'occasion de la Journée internationale des Droits de l'enfant du 20 novembre 2006.

Le projet de loi de réforme de la protection de l'enfance place les Conseils Généraux au cœur du dispositif autour de trois grands axes : renforcer la prévention, organiser le signalement et diversifier les modes de prise en charge des enfants. Il s'agit avant tout de multiplier les actions de prévention et d'information.



En partenariat avec l'Inspection Académique et l'APEV, le Conseil Général a édité 20.000 exemplaires du signet de prévention de l'association. Il a été distribué par les enseignants aux élèves de 6^{ème} et 5^{ème} des collèges du département.

Et toi, tu fais quoi ?

Une petite bande dessinée de 4 pages destinée aux enfants, pour la prévention contre les agressions et les risques d'enlèvement.

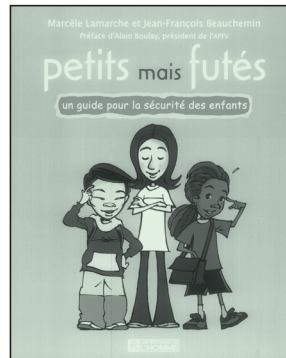
Ce document est édité par l'association Endis 911 et le Rotary-club, avec le concours du ministère de l'Éducation Nationale.

Envoi sur simple demande à l'APEV.



Petits mais futés

de Marcèle Lamarche et Jean-François Beauchemin, aux éditions de l'Homme. Préface d'Alain Boulay.



L'APEV veut mettre l'accent sur la détection, par les enfants eux-mêmes, des situations à risques. Sans négliger le rôle important des adultes, il est indispensable d'apprendre aux enfants à identifier et à éviter les situations potentiellement dangereuses.

" Petits mais futés " répond parfaitement à cet objectif, en mettant le jeune lecteur dans des situations qui le font réfléchir à l'attitude de certains adultes et lui permettent d'acquérir le bon réflexe. Les scénarios proposés dans ce livre sont des exemples qui peuvent se décliner à l'infini.

" Petits mais futés " s'adresse également à tous ceux qui se voient confier la responsabilité d'enfants : éducateurs, enseignants, grands-parents, voisins,... Le dernier chapitre, " du côté des parents ", leur est destiné.

Le livre " Petits mais futés " est disponible à l'APEV au prix de 14 € (12 € + 2 € de frais de port).

J'ai peur du Monsieur

de Virginie Dumont, illustré par Madeleine Brunelet, avant-propos de Nathalie Baye, aux éditions Actes Sud Junior.



Ce livre évoque, sous forme de fiction, la délicate question de la violence de certains adultes envers les enfants et les difficultés de ces derniers à comprendre. Il propose aussi des réponses pour leur apprendre à dire non et à mieux se protéger, sans pour autant les inciter à refuser la tendresse de leurs proches ou à se méfier sans raison de tout un chacun.

De nombreux enseignants utilisent cet ouvrage pour entamer le dialogue avec les enfants. Ce livre a obtenu le label Grande Cause Nationale 1997, protection de l'enfance maltraitée.

Il peut être commandé directement à l'APEV au prix de 10 € (8 € + 2 € de frais de port).



Disparitions

25 mai : Journée internationale des enfants disparus

En souvenir d'Etan Patz, petit garçon de 6 ans, enlevé à New York le 25 mai 1979 et qui ne fut jamais retrouvé, le 25 mai fut proclamé en 1983

« Journée des Enfants Disparus » par le Président des Etats-Unis.

Le Canada décida de commémorer cette journée en 1986, lui donnant ainsi une dimension internationale.

En 2003, la Fondation pour l'Enfance, la Mouette et l'APEV mirent en place en France la première journée internationale des enfants disparus.



Conférence de Presse du 25 mai 2006

La France a célébré cette journée pour la 4^e fois, le 25 mai 2006. L'objectif était d'informer le grand public sur la problématique des disparitions d'enfants. Cette journée a également permis d'adresser un message de solidarité et d'espoir aux parents d'enfants disparus ou enlevés.

A cette occasion, la Fondation pour l'Enfance, en charge de la gestion du dispositif « SOS Enfants Disparus », a organisé le 18 mai 2006 un petit déjeuner-pressé qui a permis aux professionnels du terrain (associations et institutions) de faire un bilan de leur activité et de présenter leurs projets.

L'APEV, partenaire de ce dispositif, a présenté ses deux actions majeures de l'année : la réalisation et la diffusion d'un clip vidéo à la télévision, et la nouvelle campagne d'affichage pour aider la recherche des enfants disparus.

Clip vidéo

A l'occasion de la journée du 25 mai, l'APEV a réalisé un clip vidéo afin de sensibiliser le public au phénomène des disparitions et de promouvoir le numéro de téléphone du dispositif SOS Enfants Disparus (0 810 012 014).

L'APEV a reçu le soutien du chanteur Johnny Hallyday et de sa femme Laetitia qui nous ont prêté très gentiment leurs voix :



« En France, plus de 40.000 enfants disparaissent chaque année, l'attention de tous peut nous aider à les retrouver, Fugues, enlèvements, ... Soyons vigilants »

Ce clip a été largement diffusé par plus de 20 chaînes de télévision nationales et locales : TF1, France 2, France 3, France 5, ARTE, M6, CANAL +, LCI, COMEDIE !, Direct 8, Yveline 1^{ère}, CANAL J, Tiji, GULLI, Filles TV, Nantes 7, Ushuaïa Tv, Odyssée, TV Breizh, ... Au total plus de 300 passages.

L'APEV remercie très sincèrement la société Centreville Télévision pour la réalisation de ce clip, ainsi que tous ceux et toutes celles qui ont aidé à sa diffusion.

50.000 affiches pour la recherche des enfants disparus

Depuis 1997, l'APEV lance chaque année des campagnes d'affichage pour la recherche des enfants disparus.

Pour assurer cette diffusion, l'association a passé des accords avec la SNCF, la Poste, Aéroports de Paris, ... et envoie directement ces affiches à tous les commissariats de police et toutes les gendarmeries, ainsi

qu'aux ambassades et consulats de France à l'étranger.

Cette année, l'APEV a diffusé 50.000 affiches pour la recherche de neuf enfants, dont trois jeunes filles étrangères disparues dans leur pays (Italie, Finlande et Belgique) et pouvant se trouver en France.



Convention avec les hôpitaux

Pour aider la recherche des enfants disparus, une convention a été signée entre Claude Evin, Président de la



Claude Evin et Alain Boulay

Fédération Hospitalière de France, le Docteur Patrick Pelloux Président de l'Association des Médecins Urgentistes de France, et Alain Boulay Président de l'APEV. Cet accord a permis la diffusion de 3.000 affiches dans tous les établissements hospitaliers, et une sensibilisation accrue du personnel.



Disparitions

Plan Alerte Enlèvement



le 28 février 2006 à la Chancellerie, Pascal Clément, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, a signé la convention "Alerte-Enlèvement" avec les ministères de l'intérieur, de la Défense et du Transport, ainsi qu'avec les médias, la SNCF, les sociétés d'autoroutes et l'association SOS Enfants Disparus.

Fruit d'un vaste travail de concertation, s'inspirant du modèle américain et canadien, cette convention définit les modalités du dispositif d'urgence destiné à recueillir des informations et des témoignages permettant de localiser un enfant enlevé ou son ravisseur.

Le message d'alerte contiendra une description de l'enfant enlevé, sa photo, la date et le lieu de l'enlèvement ainsi que des informations sur le ravisseur. Un numéro vert permettra aux témoins d'alerter immédiatement la police ou la gendarmerie.

La France est le seul pays en Europe à avoir mis en place un système d'alerte d'urgence en cas d'enlèvement d'enfants. L'élargissement au niveau européen devra être envisagé.

Les critères de déclenchement du plan français sont tout à fait similaires à ceux des plans Amber Alert américain et canadien, qui ont fait leurs preuves à de nombreuses reprises. Toutefois l'APEV réclame depuis quatre ans déjà, un plan plus large, modulable, permettant de coordonner toutes les forces en

présence, en fonction des éléments connus du procureur et des forces de police et de gendarmerie, et en diffusant très largement la photo de l'enfant enlevé.

Alain Boulay, président de l'APEV, avait représenté le milieu associatif aux côtés des représentants de la Police, de la Gendarmerie, de la Justice et du CSA, dans le groupe de travail mis en place l'an dernier par Nicole Guedj, Secrétaire d'Etat aux droits des victimes, pour étudier la faisabilité de ce système. Nous ne pouvons que nous féliciter de la mobilisation générale autour de ce projet et de son aboutissement.

Accès au site officiel Alerte-Enlèvement : www.alerte-enlevement.gouv.fr

Disparitions et meurtres non élucidés

Au cours de l'année 2006, des anciens militaires de la Gendarmerie ainsi que de nouveaux policiers ont rejoint bénévolement le groupe des Vétérans, groupe composé d'officiers de police judiciaire retraités. Ces nouveaux arrivants permettent à l'APEV d'étendre son activité à tout le territoire national.

L'activité de ce groupe a été particulièrement soutenue en 2005. Plus de soixante demandes de familles ont été instruites et menées à leur terme.

Parmi les plus complexes, le groupe a dû fournir l'expertise d'un dossier d'enquête judiciaire du meurtre d'une fillette commis il y a plus de 10 ans, des notes techniques sur deux enquêtes de meurtres, accompagner trois familles dans la recherche des causes de la mort violente de leurs enfants, qui en définitive se sont avérées être dues à des accidents.

Le groupe a participé à la recherche et à la découverte de vingt-deux fugueurs et fugueuses, à la résolution de cinq enlèvements parentaux, à la recherche de quatorze majeurs en disparition inquiétante reclassée après leur découverte en disparition volontaire.

Enfin, le groupe a participé aux démarches des familles engagées dans la recherche de neuf personnes retrouvées décédées de mort accidentelle ou de suicide.

Les nouvelles techniques d'investigation peuvent permettre de faire aboutir les enquêtes concernant des meurtres anciens non élucidés. La reprise avec succès de ces dossiers par l'APEV depuis maintenant cinq ans dans le cadre de ses activités associatives, est une des missions confiées au nouvel office mis en place cette année, l'OCRVP (Office Central pour la Répression des Violences faites aux Personnes).

Statistiques 2005

En 2005, il y a eu **51.306** inscriptions en disparitions inquiétantes réparties comme suit :

- **40.260 fugues** (départ a priori volontaire d'un mineur de sa famille ou du foyer),

- **9.787 disparitions** très inquiétantes (majeurs et mineurs dont la vie est susceptible d'être en danger) dont 2/3 de personnes présumées suicidaires et 1/3 de personnes susceptibles d'avoir été victimes d'un crime ou d'un délit,

- **1.259 aliénés** (internés administratifs qui échappent à la garde des établissements auxquels ils sont confiés).

A noter que toutes les fugues des fugueurs à répétition, comme le sont souvent les jeunes placés en foyer (60% des cas), sont comptabilisées à chaque fois.



PROPOSITIONS DE L'APEV

1

L'APEV demande l'imprescriptibilité de tous les crimes de sang,

2

L'APEV demande l'instauration d'un droit d'appel des décisions de cour d'assises pour la Partie Civile, y compris en cas d'acquiescement,

3

L'APEV demande la modification de la notion "d'erreur de procédure" toujours favorable aux criminels, au mépris de la vérité,

4

L'APEV demande la modification de la procédure de déclaration d'irresponsabilité pénale (article 122.1 du CPP), pour permettre de désigner officiellement, après un débat contradictoire, l'auteur d'un crime ou d'un délit avant sa déclaration d'irresponsabilité,

5

L'APEV demande la gratuité de la Justice pour les victimes, et la réforme de la procédure d'indemnisation (versement systématique des sommes allouées par le tribunal civil).

6

L'APEV demande de préciser la notion de partie civile : faire la différence entre la victime (ou sa famille si la victime est décédée) partie civile principale, et les organismes ou les associations partie civile secondaire. Certains droits pourraient ainsi être réservés à la partie civile principale, donc à la victime.

7

L'APEV demande la possibilité pour la partie civile de réfuter des jurés au même titre que la défense et le ministère public.

8

L'APEV demande que la direction des débats revienne sous la responsabilité du président de la cour d'assises, afin d'éviter la pression des avocats sur les victimes et les témoins.



L'APEV est partenaire du dispositif 08 Victimes, en tant qu'association de victimes spécialisée dans l'accompagnement des familles dont un enfant a été assassiné ou dont un enfant a disparu.



L'APEV est membre du COncil FRançais des Associations pour les Droits de l'Enfant (COFRADÉ) dont le but est de veiller à l'application et au respect par la France de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.



L'APEV est membre de la Fédération Européenne pour les Enfants Disparus et Exploités Sexuellement.



L'APEV est partenaire du dispositif national « SOS Enfants Disparus » aux côtés de la Fondation pour l'Enfance et de l'INAVEM.



L'APEV est partenaire de la Fondation-Solidarité SNCF.

Vous aider à aider les autres

L'APEV sur Internet

Le site internet de l'APEV (www.apev.org) est de plus en plus visité. Alors qu'au mois de janvier 2005, nous enregistrons une centaine de visites quotidiennes, nous en sommes aujourd'hui à environ 400, avec même certains jours des pointes à plus de 500.

Le nombre de visiteurs de notre site s'est élevé à plus de 61.000 durant l'année 2005, 40% de ces appels provenaient de France, le reste venant du monde entier, principalement d'Europe et du Canada, mais également d'Asie, de Russie, de pays africains ou d'Amérique latine.

Le site de l'APEV a battu son record de fréquentation avec 1.700 visites le 25 mai 2006 et 900 le lendemain.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de l'association s'est tenue le 17 juin 2006 au Palais des Arts et des Congrès de la ville d'Issy-les-Moulineaux.

Elle a été suivie d'une rencontre-débat entre les familles, Monsieur Patrice Camberou, Conseiller technique auprès du Garde des Sceaux, et Monsieur Jean-Marie Huet, Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces au Ministère de la Justice. Ces deux magistrats ont répondu aux questions des parents présents, ils ont tenu à souligner que toutes leurs réflexions visaient à permettre une meilleure prise en compte des victimes dans le processus judiciaire.

Comme tous les ans, nous avons eu l'honneur de la visite de Monsieur André Santini, député-maire d'Issy-les-Moulineaux, ancien ministre, qui a renouvelé son soutien à notre association.

En France, l'APEV travaille en étroite collaboration avec les associations d'aide aux victimes de l'INAVEM, et avec plusieurs associations de défense de l'enfance maltraitée. A l'étranger, l'APEV est en contact avec des associations

spécialisées dans la recherche des enfants disparus, et plus particulièrement au Québec avec l'association Réseau Enfant Retour et avec l'AFPAD.

Fiscalité des dons

Déclarée Association de Bienfaisance par arrêté préfectoral des Hauts de Seine du 13 février 1997, renouvelée le 26 mars 2003, l'APEV est autorisée à recevoir des dons et des legs dans les conditions prévues aux articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts.

Ses donateurs bénéficient des avantages fiscaux prévus par la loi. Votre soutien nous est indispensable. Nous vous remercions de votre aide et de votre fidélité.

Conseil d'Administration de l'APEV

Président : Alain BOULAY
Trésorier : Claude BERTÉ
Secrétaire : Patrick MYRAN

Administrateurs :
Marie-José BOULAY Marie-Françoise KERNEC
Danièle CASTRO Lysiane LELUE
Geneviève DUMONT Pascaline MORE
Christian DUMONT Jeannine SAINT-PIERRE



Antennes régionales

ANTENNE ÎLE-DE-FRANCE

Alain BOULAY
3, rue Edouard Branly
92130 Issy-les-Moulineaux
☎ 01 46 48 35 94

ANTENNE DES PAYS DE LOIRE

Patrick MYRAN
15, rue du Bois Maurice
44980 Sainte-Luce sur Loire
☎/FAX 02 51 85 04 42

ANTENNE DE L'ISÈRE

Danièle CASTRO
B.P. 16
38880 Autrans
☎ 04 76 94 76 68

ANTENNE DE LYON

Jeannine SAINT-PIERRE
Les Mésanges, Chemin de Chalay
69380 Chasselay
☎ 04 78 47 69 89

ANTENNE DE BRETAGNE

Marie-Françoise KERNEC
Lan ar Bourg
22420 Le Vieux-Marché
☎ 02 96 38 30 02

ANTENNE D'Auvergne

Lysiane LELUE
Bel Air
63120 Neronde-sur-Dore
☎ 04 73 51 20 95

ANTENNE DU SUD-OUEST

France BOUCHET
Au Marchand
32400 Goux
☎ 05 62 69 23 07

ANTENNE D'ALSACE

Jean-Marie LABROCHE
41, rue du Général de Gaulle
67203 Oberschaeffolsheim
☎ 06 83 69 40 09

ANTENNE LA RÉUNION

Fabienne HANGAN
14, impasse Auguste FAUSTIN
97437 Sainte-Anne
LA RÉUNION

Responsables

• Relations Internationales :

Lysiane LELUE

• permanence :

Annie GHUYSEN,
Nicole FOURNIER,
Françoise BENOIT,
Nadine DANET,
Liliane RAPHAËL,
Claude BERTÉ

• Sitemestre :

Nicolas BOULAY